

Rapport public Parcoursup session 2025

CFPPA Marmilhat Lempdes - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

CFPPA Marmilhat Lempdes - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (23886)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Marmilhat Lempdes - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (23886)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	28	3

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Moyenne générale	Moyenne générale de l'apprenant et en rapport à celle du groupe	Important
	Progression des moyennes	Prise en compte de l'évolution des moyennes sur l'ensemble du cycle de formation	Important
	Niveau scolaire de Première et de Terminale	Une attention particulière sera accordée aux modules professionnels.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodes de travail et savoir-faire	Importance de l'évolution dans la méthode de travail sur la formation - Une expérience significative en aménagements paysagers (création)	Très important
Savoir-être	Autonomie	Capacité à être autonome dans son travail et son organisation	Essentiel
	Capacité d'organisation	Capable d'organiser son travail et d'organiser le travail dans un collectif	Très important
	Esprit d'équipe	Capacité à travailler en groupe et d'être fédérateur	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Une motivation avérée du candidat pour la formation	Essentiel
	Connaissance des débouchés de la formation	Identifier les filières, les métiers et les opportunités offertes	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	RAS	RAS	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série STI2D

- Architecture et construction (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Les notes obtenues dans un ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier. Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Réunion de membres de l'équipe pédagogique autour du coordinateur de formation avec :

- un examen des bulletins notamment les appréciations portées et Valorisation de la motivation et des efforts du candidat au cours de sa scolarité et attention particulière portée à l'assiduité et à l'attitude, ainsi qu'à son autonomie.
- vérification de la cohérence du projet professionnel du candidat

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

- Le candidat doit avoir réfléchi afin de pouvoir valider ou refuser son vœu dès la proposition d'admission sur parcourssup.
- Le dossier de candidature doit être cohérent : Lettre de motivation personnalisée en adéquation avec le BTS visé mettant en avant si possible la connaissance du milieu professionnel par le biais de contacts (Journées portes ouvertes ou personnels) et/ou de stages (Immersion en BTS ou milieu professionnel).
- Les bulletins et la fiche Avenir doivent laisser transparaître le constat de progrès, d'effort et de volonté de réussir du candidat, ainsi que son autonomie.
- Le niveau en enseignement général quelle que soit l'origine du candidat (Baccalauréats professionnel, technologique ou général ou autre formation pour les candidats en réorientation) est un critère de choix.

Signature :

NOEL BOISSONNADE,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA
Marmilhat Lempdes